

# LE JUSTE PRIX DE L'ÉNERGIE EN CHIFFRES

## SELON LA FNME-CGT

La FNME-CGT propose un tarif juste « tout-en-un » par kWh TTC, incluant : l'abonnement, la TVA à 5,5 %, des provisions pour les investissements du secteur énergétique et la performance/rénovation énergétique de l'habitat.

Ce document vise à donner quelques éléments chiffrés et factuels sur la situation énergétique, du point de vue de la FNME-CGT par rapport aux augmentations annoncées par le gouvernement au 1<sup>er</sup> février 2024.

### CHIFFRES CLÉS

#### TARIFS DU KWH

au 1 <sup>er</sup> janv. 2024		au 1 <sup>er</sup> fév. 2024		Comparaison FNME-CGT
Tarif kWh base	0,2276 € TTC	+ 8,6%	0,2472 € TTC hors abonnement	+ 41%
Tarif kWh HC	0,1828 € TTC	+ 9,8%	0,2007 € TTC hors abonnement	+14,8 %
Tarif kWh HP	0,2460 € TTC	+ 9,8%	0,2701 € TTC hors abonnement	+ 54%

#### FACTURES ANNUELLES POUR DES LOGEMENTS TOUT ÉLECTRIQUE AU TARIF DE BASE

EXEMPLES			au 1 <sup>er</sup> janv. 2024 + abonnement	au 1 <sup>er</sup> fév. 2024 + abonnement	Facture annuelle au tarif FNME-CGT
25 m <sup>2</sup>	1 pers.	4 200 kWh/an	1 065 € TTC	1 148 € TTC	818 € TTC
50 m <sup>2</sup>	2 pers.	7 800 kWh/an	1 918 € TTC	2 071 € TTC	1 519 € TTC
80 m <sup>2</sup>	3 pers.	10 800 kWh/an	2 650 € TTC	2 862 € TTC	2 104 € TTC
130 m <sup>2</sup>	4 pers.	15 600 kWh/an	3 700 € TTC	4 094 € TTC	3 039 € TTC

### CONSTATS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ POUR L'HIVER 2022/2023

#### AVANT LES HAUSSES DE 2023 !

(rapport de novembre 2023)

- **26 % des ménages ont souffert du froid**, dont **42 %** déclarent que la raison est financière et **34%** d'une mauvaise isolation de l'habitat.
- **79 % ont RESTREINT leur chauffage**, dont 84 % déclarent rencontrer des difficultés à payer leurs factures.
- **ENVIRON 12 MILLIONS DE PERSONNES en situation de précarité énergétique.**
- Il y a **plus de précarité énergétique en France** que dans bon nombre de pays européens.
- Ne pas oublier que **la précarité énergétique n'est pas que liée aux coûts des factures**, c'est aussi **un enjeu de pouvoir d'achat, d'où la nécessité d'augmenter les salaires et les pensions.**

### LE TARIF SELON LA FNME-CGT

- Un tarif **qui intègre** les justes coûts de production des filières énergétiques ; l'abonnement ; la TVA à 5,5% et la solidarité.
- Un tarif **qui n'intègre pas** le "marché parasite de l'Énergie".
- Un tarif **pour TOUS** particuliers, professionnels, collectivités, associations, artisans, etc.

**REPÈRE** — En France, environ **500 Mds de kWh** d'électricité consommés par an donc à **0,01 €/kWh → 5 Mds €**

— **UN PREMIER TARIF AU JUSTE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À 0,1748 €/kWh** —

Le delta entre le juste prix de la FNME-CGT (0,1748 €/kWh TTC) et l'augmentation moyenne au 1<sup>er</sup> février 2024 est de **0,07 €/kWh, soit 35 Mds d'euros !!!**

Et pour parler d'avenir et aller plus loin, la FNME-CGT propose un tarif **qui intègre** :

- **Environ 5 Mds €/an**, soit 0,01€/kWh de plus, pour le secteur énergétique et le Service Public de l'Énergie.
- **Environ 5 Mds €/an**, soit 0,01€/kWh de plus, pour la performance et l'amélioration énergétique de l'habitat.

— **UN SECOND TARIF AMBITIEUX AU JUSTE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À 0,1948 €/kWh** —

**DONC UN TARIF FNME-CGT JUSTE, AMBITIEUX ET RÉALISABLE QUI REVIENDRAIT À PASSER TOUS LES USAGERS, 24H/24 EN DESSOUS DU TARIF HEURES CREUSES APRÈS AUGMENTATION DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2024 !**

## PROPOSITION FNME-CGT

Un tarif juste et ambitieux **basé sur 4 parts : Production, Acheminement, Taxes/Contribution, Avenir.**

Donc la FNME-CGT démontre : ■ Que l'énergie électrique étant un bien vital, son accès doit être garanti pour tous ; la FNME-CGT l'intègre, donc, au coût du kWh. **Ce coût pourrait également être porté au budget de l'État !**

- Qu'un tarif plus juste et réaliste est possible à **0,1748 €/kWh**
- Qu'un tarif encore plus ambitieux pour l'avenir est possible à **0,1948 €/kWh**

<b>PART PRODUCTION</b> <i>devenue "fourniture" pour intégrer les fournisseurs alternatifs et le marché</i>	<b>0,0983€/kWh</b>
■ <b>Accès à l'énergie : Abonnement</b> et différents coûts (Ex : Certificats d'économie d'énergie (CEE))	<b>0,0160€/kWh</b>
■ <b>Coût moyen de production</b> : basé sur la moyenne des coûts complets par moyens de production pointés par la Commission de Régulation de l'Énergie :	<b>0,0763€/kWh</b>
<i>Nucléaire pour la période de 2026-2030</i>	<i>0,0630 €/kWh</i>
<i>Hydraulique au fil de l'eau</i>	<i>0,0600 €/kWh</i>
<i>Hydraulique gravitaire</i>	<i>0,1000 €/kWh</i>
<i>Éolien et photovoltaïque</i>	<i>0,1000 €/kWh</i>
<i>Thermique aux alentours</i>	<i>0,1500 €/kWh</i>
■ <b>Les garanties de capacité</b>	<b>0,0060 €/kWh</b>
<b>C'est dans cette part que vient s'intégrer le "marché parasite" que la FNME-CGT conteste !</b>	<b>+ X€/kWh</b>

<b>PART ACHEMINEMENT (DISTRIBUTION + TRANSPORT)</b>	<b>0,0590€/kWh</b>
Elle est équivalente au TURPE. Les réseaux de transport et de distribution sont utilisés pour acheminer l'énergie jusqu'au domicile. La facturation de l'acheminement est l'application des tarifs d'utilisation des réseaux, établis par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie. Ce sont donc des tarifs régulés.	

<b>PART TAXES ET CONTRIBUTION</b>	<b>0,0175€/kWh</b>
■ <b>La TICFE.</b> Avec l'annonce du retour de la TICFE anciennement CSPE, la FNME-CGT propose qu'elle soit à 0,0075 €/kWh au lieu de 0,0225 €/kWh.	<b>0,0075€/kWh</b>
■ <b>TVA à 5,5% :</b>	<b>équivalent d'environ 0,0100 €/kWh</b>

**SOIT UN PREMIER JUSTE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ DE 0,1748€/kWh TTC**  
*Abonnement compris et TVA à 5,5% (Bien de première nécessité)*

<b>PART AVENIR (POUR ALLER PLUS LOIN)</b>	<b>0,0200€/kWh</b>
La FNME-CGT propose d'intégrer deux ambitions pour le Service Public de l'Énergie et pour la Nation :	
■ <b>5 Mds €/an</b> pour le secteur énergétique et Service Public (investissement, rénovation, etc.)	<b>0,0100 €/kWh</b>
■ <b>5 Mds €/an</b> pour la performance et l'amélioration énergétique de l'habitat	<b>0,0100 €/kWh</b>
<b>0,0200 €/kWh en plus, soit 10 Mds€/an pour le Service Public de l'Énergie et l'amélioration de l'habitat</b>	

**SOIT UN SECOND JUSTE ET AMBITIEUX PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ DE 0,1948€/kWh TTC**

**POUR LA FNME-CGT, CE TARIF RÉGULÉ, UNIQUE, TRANSPARENT ET AU JUSTE PRIX DOIT ÊTRE APPLICABLE POUR TOUS, PARTICULIERS COMME PROFESSIONNELS !**